Annexe 2 – Déclaration de pertes de fond sur maraîchage
Pluies excessives et inondations du printemps 2013

N° SIRET : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| ; **N° PACAGE :** |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Nom et prénom ou raison sociale du demandeur : _____

Nature de fonds	Mètres linéaire	Chenillettes, petits tunnels maraîchers (< 80 cms)						N° de parcelle cadastrale, n° d'ilôt
		Coordonnées de l'entreprise [Nom, adresse]	Devis n°	Facture n°	Montant hors taxe (€)	Date d'émission devis ou facture	Date d'acquittement de la facture	
Matériel technique professionnel	*200*	*Ets DURAND 10, Rue de la Liberté 48000 MENDE*	*B5421212*		*5 000,00*	*01/03/13*	*15/03/13*	

Les factures acquittées doivent impérativement être tamponnées et signées par le fournisseur en original avec la date de règlement de cette facture

Les exploitants doivent fournir impérativement des justificatifs (factures), justifiant les remplacements de matériaux.

Des contrôles peuvent être réalisés sur les exploitations afin de vérifier la véracité des éléments fournis.

Date :

Signature :